

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	31

N° 18-DCM-DGS-053

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT & LE 24 SEPTEMBRE à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Septembre 2018

**OBJET DE LA DELIBERATION : BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE
N° 1.**

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND - Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT - Paul MOUROT – Magali VINCENT – Denis CHAMBI -Viviane TIAR – Jean-Claude VEGA - Bénédicte LEMOIGNE – Daniel VESSEREAU – Daniel DUVOUX – Agnès BIASUTTO - Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Dominique ROLLAND - Nicole ROUX – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA - Yves PARENT – François MEURIER.

POUVOIRS : Céline PRATI-AIGUIER à Valérie RIALLAND – Patrick ROUAS à Hervé STASSINOS – Lionel RIQUELME à Paul MOUROT - Nicole VACCA à Yves PARENT – Oliver DURAND à Frédéric FIORE.

ABSENTS : Emmanuelle NIGRELLI – Jennifer DELI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

=====

Monsieur Jean-Michel PEYRATOUT donne lecture de l'exposé suivant :

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à certains ajustements de prévisions budgétaires par voie de décision modificative.

La Décision Modificative N°1 du Budget Principal qui vous est présentée a notamment pour objet :

- D'ajuster les crédits relatifs aux attributions de compensation suite au rapport de la CLECT du 21 juin 2018,
- D'inscrire les crédits nécessaires pour une opération de refinancement de dette à des conditions plus favorables,
- D'intégrer dans le budget principal, les résultats de fonctionnement et d'investissement du budget annexe de l'eau potable dissous le 31/12/2017,
- D'inscrire les crédits correspondants au transfert du résultat d'investissement à la Métropole TPM, afin de financer les reports pris en charge par le budget de l'eau potable métropolitain.

Cette Décision Modificative s'établit comme suit :

Budget Ville

Section de fonctionnement

Chapitre	article	Intitulé	Dépenses	Recettes
002		Résultat de fonctionnement reporté		56 127,69
013	6419	Remboursements rémunérations personnel		- 56 127,69
73	73211	Attribution de compensation		600 000,00
014	739211	Reversement attribution de compensation	500 000,00	
023		Virement à la section d'investissement	100 000,00	
Total :			600 000,00	600 000,00

Section d'investissement

Chapitre	article	Intitulé	Dépenses	Recettes
001		Résultat d'investissement reporté		74 646,59
10	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	74 646,59	
16	166	Refinancement de dette	492 119,71	500 000,00
16	1641	Emprunts en euros		329 910,71
204	2046	Attribution de compensation d'investissement	437 791,00	
27	276351	GFP de rattachement	15 000,00	15 000,00
021		Virement de la section de fonctionnement		100 000,00
041	166	Refinancement de dette	7 880,29	
041	1641	Emprunts en euros		7 880,29
Total :			1 027 437,59	1 027 437,59

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE

25 votes POUR

6 ABSENCES (Frédéric FIORE – Yves PARENT – Stéphane BELTRA – Nicole VACCA – Olivier DURAND – François MEURIER)

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

